



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le **26 septembre à 20h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Patrick CANCOUËT, Maire**.

Présents :

M. Patrick CANCOUËT - M. Marc CLOUET - Mme Ghislaine CHAUVEAU - Mme Jennifer NUNES - M. Ferdinando CITO - M. Denis GIRARD - Mme Amalia CAPITAINE - M. Ludovic LEFFET - M. Sylvain HARLE - M. Michaël CAVALIERI - Mme Annie MUGNIER - M. Denis JOLY - M. Lucien KLIPFEL - Mme Monique CATELIN-PENAUD - M. Alexandre MORENO - M. Philippe GEFFROTIN - M. Philippe HERCYK - Mme Laura COUDRIER - M. Paul MOUSSARD - M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Célia JOUSSERAND - M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU

Absents : Mme Déborah RUYAULT - Mme Fatma YORAT - Mme Cindy BARQUILLA - Mme Carmela DEGLIAME - M. Jean SZEWCZYK

Pouvoirs :

M. Jean SZEWCZYK pouvoir à M. Ferdinando CITO
Mme Carmela DEGLIAME pouvoir à M. Philippe HERCYK

Nombre de Conseillers en exercice	29
Nombre de Conseillers Présents	24
Nombre de Conseillers Votants	26
Date de convocation	19/09/2024
Date d'affichage	19/09/2024

Objet : Association Conservatoire du Patrimoine - Attribution d'une subvention exceptionnelle

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 relatif à la transparence financières des aides octroyées par les personnes publiques,

VU le courrier de l'association Conservatoire du Patrimoine, qui œuvre pour sauvegarder l'histoire de Groslay, sollicitant de la commune une participation exceptionnelle d'un montant de 3 825,00 euros dans le cadre de l'organisation d'une manifestation pour les 80 ans de la libération de Groslay,

VU l'avis de la commission des finances du 23 septembre 2024,

CONSIDERANT la volonté d'accompagner les associations en les aidant dans la réalisation de leurs projets et en soutenant leurs actions (sur le plan financier, logistique et technique),

CONSIDERANT que l'activité conduite par cette association est d'intérêt local,

CONSIDERANT la volonté de la Commune de Groslay de s'associer à l'Association Conservatoire du Patrimoine compte tenu de l'intérêt de son projet qui permet d'entretenir le devoir de mémoire,

Entendu l'exposé de Monsieur Ferdinando CITO,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et voté en l'absence de Mme Laura COUDRIER (non présente lors du vote),
DECIDE :

Pour : 25 voix

M. Patrick CANCOUET - M. Marc CLOUET - Mme Ghislaine CHAUX - Mme Jennifer NUNES - M. Ferdinando CITO (pouvoir M. Jean SZEWCZYK) - M. Denis GIRARD - Mme Amalia CAPITAINE - M. Ludovic LEFFET - M. Sylvain HARLE - M. Michaël CAVALIERI - Mme Annie MUGNIER - M. Denis JOLY - M. Lucien KLIPFEL - Mme Monique CATELIN-PENAUD - M. Alexandre MORENO - M. Philippe GEFFROTIN - M. Philippe HERCYK (pouvoir Mme Carmela DEGLIAME) - M. Paul MOUSSARD - M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Célia JOUSSERAND - M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU

Article 1 : D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle de 3 825,00 euros à l'Association Conservatoire du Patrimoine.

Article 2 : Les crédits sont inscrits au budget par décision modificative.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de tous les actes découlant de la présente délibération.

Publiée - Notifiée le

Certifiée exécutoire par le Maire
le

Patrick CANCOUËT



Le Secrétaire de séance
M. Philippe HERCYK

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.